

# LA BASSORIA



## EDITO

Depuis le 9 juin, c'est un vent de liberté qui commence à souffler sur notre quotidien par la levée progressive des mesures restrictives. La vie reprend ses droits. Pour nous permettre une rentrée sereine et l'organisation de festivités dignes de ce nom, il conviendra de rester prudents tout cet été.

Les 20 et 27 juin prochains, vous allez désigner par votre vote vos représentants aux élections départementales et régionales. Le droit de vote institué dès 1789 et élargi aux femmes en 1944 est un droit fondamental de notre histoire inscrit dans notre constitution. C'est le droit d'expression de nos volontés, de nos souhaits et de nos espérances.

Alors, se déplacer pour voter ou donner une (voire deux) procurations à ces élections qui restent des élections de proximité, c'est contribuer à influencer sur les politiques à venir dans le champ de notre quotidien.

Plus d'hésitation les 20 et 27 juin 2021, votez !

Pour finir, je tiens à remercier tous les donneurs (49) qui se sont déplacés le 25 mai sur la commune. Voilà encore un engagement positif qui rend nos vies plus belles.

**A.F GAILLOT**

## Elections départementales et régionales

Les 20 et 27 juin 2021 vous êtes appelés à voter pour les élections départementales et régionales. Un double bureau de vote sera aménagé dans la salle René Dubocq et vous pourrez accomplir votre devoir civique de 8h à 20h. Pour rappel ci-dessous les principales compétences réparties entre Département et Région :

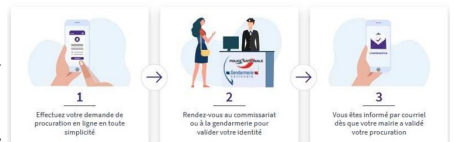
Les **départements** exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : action sociale (enfance, personnes handicapées, personnes âgées, revenu de solidarité active), infrastructures (ports, aérodromes, routes départementales), gestion des collèges, aide aux communes ;

Les **régions** exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, gestion des lycées, formation professionnelle.

Et pour rappel, les **communes** bénéficient de la clause de compétence générale leur permettant de régler par délibération toutes les affaires relevant de leur niveau. Les principales compétences exercées relèvent des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement, gestion des écoles préélémentaires et élémentaires. La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences optionnelles et obligatoires transférées de la commune à la communauté de communes ;

## Maprocuration.gouv.fr : une plateforme pour simplifier la procuration

Depuis le 6 avril, le Ministère de l'Intérieur propose une plateforme dédiée pour simplifier la démarche : [maprocuration.gouv.fr](https://maprocuration.gouv.fr).



Cette plateforme, complémentaire de la procédure papier, permet un suivi numérique de votre demande de procuration électorale. Vous n'avez aucun nouveau compte à créer, aucun document à imprimer ni formulaire papier à renseigner. Les données renseignées sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel vous vous présentez pour valider votre identité, puis à la mairie de votre commune de vote. Vous recevez un accusé de réception numérique à chaque étape et vous êtes informé en temps réel de l'évolution de votre demande.

Maprocuration est réservée aux électeurs français inscrits sur les listes électorales communales et aux ressortissants de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales complémentaires (pour les élections municipales ou européennes). Les électeurs français inscrits sur les listes électorales consulaires ne peuvent pas, à ce stade, utiliser cette plateforme.

**1- Rendez-vous sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](https://www.maprocuration.gouv.fr) et authentifiez-vous via [FranceConnect](https://franceconnect.gouv.fr). Une fois connecté, saisissez en quelques minutes votre demande de procuration**

**2- Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police, muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, permis de conduire ou passeport), pour faire valider votre procuration**

**3- Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place .**

## ● A faire :

**L'été arrive, la pandémie régresse... il va être à nouveau possible de (re)découvrir notre département: L'office du Tourisme de Rambouillet propose différents guides ou cartes, permettant ma programmation de vos sorties :**

**Randonnées à pied  
La carte IGN Top 25 (série bleue) de la Forêt de Rambouillet et de Dourdan  
Les incontournables balades à pied - Versailles, Chevreuse, Rambouillet :**

20 balades exceptionnelles à faire dans la région

**Le petit guide pratique du randonneur à pied**

**Les cartes ONF de la Forêt de Rambouillet et de Dourdan :**

chemins forestiers, parcelles forestières et équipements utiles

### • Randonnées à vélo

**La carte IGN Île-de-France à vélo :**

itinéraires de cyclotourisme, itinéraires VTT ainsi que des informations pratiques

**VTOPO Île-de-France**

**Ouest :** un guide regroupant 47 circuits VTT pour tous, de la balade familiale aux itinéraires pour les plus confirmés à l'ouest de Paris.



## Les projets citoyens? Où en sommes-nous ?

Comme vous le savez, deux projets ont retenu l'attention des élus !

Le projet Citoiliens va nous permettre d'échanger des services et ainsi d'améliorer notre vie quotidienne et surtout créer des liens entre nous. L'article que Paul et Lou nous proposent page 3 vous présente avec dynamisme ce projet.

Le deuxième projet, création d'une grainothèque et animations d'ateliers autour de la permaculture est aussi très intéressant. Il est un peu différé dans sa mise en œuvre mais démarrera dès la rentrée prochaine.

Nous vous avons informés qu'une réunion de présentation serait organisée mais la situation sanitaire ne l'a pas permis.

Cependant en octobre 2021, une rencontre de relance des projets citoyens et solidaires pour 2022 se tiendra et elle sera l'occasion pour les porteurs de vous présenter leurs projets Citoiliens et Grainothèque !

Si vous avez des idées, n'hésitez pas à nous les proposer à l'adresse suivante :

[projetscitoyensboissiereecole@gmail.com](mailto:projetscitoyensboissiereecole@gmail.com)



## Travaux

Cet été de nouveaux travaux seront engagés sur notre commune.

Tout d'abord les travaux du centre de loisirs tant attendus et nécessaires à un accueil de qualité des enfants de l'école devraient débiter à l'automne.

Un programme estimé à 330 000 euros HT qui sera financé par le département et la région dans le cadre du contrat rural pour 220 000 euros, l'Etat pour 44 000 euros et 66 000 euros pour la commune.

Devraient débiter au début du mois de juillet les travaux de sécurisation et d'élargissement du bas de la rue du clocher. En effet, lors des commissions communales le bas de cette rue jusqu'au croisement de l'impasse du vallon a été



identifié comme hautement accidentogène tant pour les piétons que les automobilistes : pas de croisement possible de deux véhicules sans empiéter sur le trottoir, vitesse excessive en entrée de village, discontinuité du cheminement piéton.

Aussi, la chaussée sera élargie, un chemin piéton sera créé dans la continuité de celui qui existe le long de la partie habitée de la D80, renforçant ainsi le cheminement déjà existant et un terre-plein sera aménagé pour réduire la vitesse en entrée de village.

Le coût de cette opération est estimé à 170 000 euros HT et sera pris en charge à 70% par le département soit environ 120 000 euros, les 50 000 euros restants à la charge de la commune.

Encore quelques désagréments donc à venir mais pour le bien et la sécurité de tous !

## Travaux des champs et régulation des nuisibles

Les travaux des champs ont repris leur cours afin de d'ensemencer les prochaines récoltes. Les betteraves permettront la production de sucre, bio-carburant ou alcool pour le gel hydroalcoolique.

Le maïs et le sorgho seront destinés à alimenter les vaches de la commune et permettra de déguster de bons fromages. Pour protéger leurs semis et garantir une récolte, les agriculteurs avec l'aide des chasseurs seront amenés à réguler les populations de nuisibles (corbeaux, sangliers, pigeons..) ou de procéder à des effarouchements dans le respect de la loi.

## Citoiliens : une nouvelle manière de créer du lien entre voisins

*Nous le constatons aujourd'hui, l'entraide entre voisins n'a jamais été aussi forte et nécessaire. La situation sanitaire a mis en évidence la nécessité de s'entraider entre citoyens et de prendre soin de nos relations au niveau ultra local. C'est dans cette optique qu'une toute nouvelle association, **Citoiliens**, a pris à cœur de rapprocher les citoyens de la Boissière-école.*

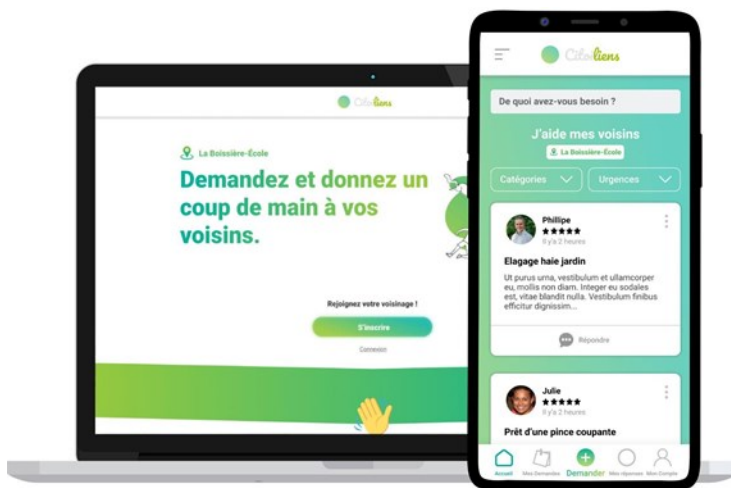


**Citoiliens**

Citoiliens a été créée en mars 2021 par Paul BARES et Lou ROSTAN suite à l'appel à projet citoyen et solidaire de votre Mairie, elle est soutenue par le Crédit Agricole de Rambouillet. L'association développe une solution en ligne qui vous permettra d'exprimer vos besoins auprès de vos voisins pour qu'ils puissent vous donner un coup de main

**Besoin d'aide pour la tonte de votre pelouse ? La garde de vos animaux ? Le prêt d'un objet ? Aller chercher vos courses ? Un de vos voisins a très probablement la possibilité de vous donner un coup demain.**

**Mais, où demander de l'aide et à qui ?** Bientôt, il vous suffira de vous rendre sur le site internet Citoiliens où tout sera centralisé en un seul lieu rassemblant l'ensemble du voisinage de votre commune. Il sera un espace d'entraide, d'échange et de proximité. Un point d'honneur a été mis pour rendre cette plateforme en ligne accessible, simple et intuitive. Elle s'adaptera à vos remarques et à vos suggestions pour vous permettre d'en profiter dans les meilleures conditions



à ce projet de se développer.

Vous découvrirez bientôt plus de détails sur cette plateforme en ligne prévue pour la rentrée 2021. A très bientôt et en attendant, cultivons notre esprit d'entraide.

Un besoin ? Des voisins ? Citoiliens.

*Paul Barès et Lou Rostan, fondateurs de l'association loi de 1901 Citoiliens.*

## Cuisine : livres et stages..

Irèna Banas est cheffe de cuisine spécialisée en alimentation vivante et végétale. Démocratiser la cuisine saine et gourmande est son credo.

Autrice, traiteur et conférencière, elle propose des stages de cuisine à Lormaye (28210) et se déplace pour cuisiner à la demande. Son premier livre "Cuisine Crue : 40 recettes gourmandes, vivantes et véganes" paru en 2019 aux éditions Marie-Claire est en vente chez Sonia.

Elle écrit actuellement avec Jean-Baptiste Liscic des livres de recettes sur les plantes comestibles du jardin et des contes pour enfants.

Plus de renseignements sur [www.irenabanas.com](http://www.irenabanas.com)



**Le développement de ce cercle vertueux d'échange entre voisins repose en grande partie sur la bonnevoloité et la sollicitation de l'esprit d'entraide des habitants de la Boissière-Ecole.** Citoiliens et la Mairie de la Boissière-Ecole compte donc sur l'engagement de ses citoyens pour permettre

Commune de La Boissière-Ecole

La Bassoria  
Juin 2021 – n° 65Directeur de la publication :  
Anne-Françoise GAILLOTComité de rédaction et  
Commission communication :  
Anne Coër (responsable), Pascal  
Le Menn, Pascal Cressiaux,  
Chantal Coulange.Mairie de La Boissière-Ecole  
tél : 01 34 85 01 25  
Site web : [www.mairie-boissiere-ecole.fr](http://www.mairie-boissiere-ecole.fr)  
Courriel : [mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr](mailto:mairie.boissiere-ecole@wanadoo.fr)**Mariages :**Romain BASCOU et  
Nina EGOROVA le 10  
avril 2021Maria CARNEIRO  
LOPES HILARIO et  
Julien HAMANN le 29  
mai 2021

\*\*\*\*\*

**Décès :**Philibert MARGUIER  
le 14 mars 2021 à Hou-  
dan**OUVERTURE MAIRIE****MARDI** : 9 H - 11 H ET 16 H  
30 - 17 H 30**MERCREDI** : 9 H - 11 H  
**JEUDI** : 9 H - 11 H ET 16 H  
30 - 17 H 30**VENDREDI** : 9 H - 11 H ET  
16 H 30 - 17 H 30**SAMEDI** : 10 H - 11 H**OUVERTURE EPICERIE****Lundi, Mardi, Jeudi et Ven-**  
**dredi** :

7h45 / 13h30 et 15h45/19h30

**Mercredi** : Fermé**Samedi** 8h00 / 13h00 et  
15h30/19h00**Dimanche** 8h00 / 13h00**BIBLIOTHEQUE A LA  
MAISON POUR TOUS**

Mercredi de 16h30 à 17h30

Samedi de 11h à 12h

**Carte grise - Démarches administratives 2021  
(Arnaque aux faux sites administratifs)**

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence nationale des titres sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez-vous sur ces dangers et sur le vrai prix de la carte grise : <https://www.courroie-distribution.fr/blog/combien-coute-une-carte-grise/>

Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture : **Garage dans le 78** (<https://www.vroomly.com/garage-78/>)

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes, consultez le guide (<https://www.vroomly.com/blog/perde-de-carte-grise-tout-ce-que-vous-devez-savoir/>).

**Rappels horaires et entretien des haies****Elagage, entretien des haies**

Si vous êtes propriétaires de parcelles bordant le domaine public, constituées de hautes tiges, de branchages débordant sur la voie, vous êtes responsable de leur entretien au titre des articles 1241 et 1242 du code civil.

A défaut, le maire, de par son pouvoir de police est autorisé à vous demander l'entretien, l'élagage ou la coupe des végétaux posant problème et ceci afin d'éviter de faire application de l'article R-116-2- 5° du code de la voirie routière prévoyant des contraventions. Nous vous remercions pour votre compréhension et votre diligence à entreprendre les travaux nécessaires, le cas échéant.

**Rappel des horaires de tonte et d'utilisation des outils bruyants :**

Arrêté n°8 de la Préfecture des Yvelines du 25/03/2008 (relatif à la lutte contre le bruit, article 10) : *Les travaux momentanés de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :*

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Pensez à vos voisins !

**Une artiste peintre...**

Coralie Guerlach Peintre en Décor/Illustratrice depuis presque 10 ans est spécialiste du trompe l'oeil, des fausses matières comme le bois, la pierre ainsi que les décors panoramiques!

Que ce soit sur murs en intérieur/extérieur ou bien sur meuble, elle fait appel à sa créativité et votre projet pour embellir n'importe quel lieu de vie! N'hésitez pas à la contacter pour un devis

et/ou une maquette ou tout autre question.

Tel : 07.74.34.46.78 mail : [coralie.guerlach@yahoo.fr](mailto:coralie.guerlach@yahoo.fr)

facebook : Coralie Guerlach - Artiste

